

CINQUIEME assemblée
annuelle des
Syndicats locaux
du Québec

Rapport de: Jean Gérin-Lajoie,
directeur,
Syndicat des Métallos

Québec, 17 - 18 novembre, 1969.
Motel des Laurentides,
350 boul. Ste-Anne,
Beauport, Qué.

CINQUIEME ASSEMBLEE ANNUELLE
DES LOCAUX - QUEBEC

Motel des Laurentides,
Beauport, Qué.

les 17 et 18 novembre 1969.

ORDRE DU JOUR

LUNDI, le 17 novembre:

8.00 heures	Inscription des délégués
9.00 heures	Ouverture
	Choix des comités
9.15 heures	Rapport du directeur
10.30 heures	Travail en ateliers
12.00 heures	Ajournement
14.00 heures	Rapport des ateliers
15.00 heures	INVITE: <u>ROBERT SAUVE</u> , sous-ministre du travail
15.30 heures	Période de questions
16.00 heures	Rapport des ateliers
17.00 heures	Ajournement

x
x x
x

MARDI, le 18 novembre:

9.00 heures	Rapport du comité des résolutions
12.00 heures	Ajournement
14.00 heures	Discussion sur le rapport du directeur
16.00 heures	Comités du syndicat et de la F.T.Q.
17.00 heures	Ajournement

x
x x
x

TABLE DES MATIERES

PAGES

1	Introduction
3	Recrutement
5	Négociations
6	Etats financiers 1968-69
7	Grèves au Québec
7	Fonds de grève
12	Education
15	Communications et information
27	Le rôle du représentant

ANNEXES

1	Requêtes depuis le 1er sept. 1968
2	Accréditations reçues depuis le 1er sept. 1968
3	Contrats signés depuis le 1er sept. 1968
4	Etats financiers district 1968-1969
5	Répartition des dépenses du Québec
6	Grèves depuis le 1er août 1968
7	Fonds de grève - 1er août '68 au 31 sept. '69
8	Montants contribués par les Syndicats locaux au Fonds de grève du 1er août '68 au 31 juillet '69
9	Liste des syndicats locaux qui n'ont pas contribué
10	Contributions silicose

- - - - -

Après une grosse année

Je vous présente cette année un rapport qui se veut l'amorce d'une discussion sur les problèmes internes du fonctionnement du Syndicat des Métallos au Québec; un rapport qui se veut l'amorce d'une réflexion sur les rouages de notre syndicat; un rapport, enfin, qui permettra de connaître et de regarder les tensions et les critiques à l'intérieur de notre syndicat.

J'ai choisi ce thème pour plusieurs raisons. D'abord, cette dernière année a été dans tous nos secteurs d'action une année d'activité extraordinaire. Les divers rapports d'activité du syndicat mesurent et révèlent cette activité. Pour plusieurs d'entre vous les souvenirs de la dernière négociation ou de la dernière grève sont encore tout frais dans votre esprit. Plusieurs d'entre vous ont déjà entamé cette discussion et cette réflexion à partir de vos problèmes concrets et récents. Le temps m'apparaît opportun pour nous de le faire tous ensemble.

En second lieu, je viens d'être réélu directeur pour un second mandat. J'éprouve pour moi le besoin de vous consulter, de vous écouter sur la façon dont vous, vous voyez les problèmes du syndicat. Tout de suite après une élection, le moment est bien choisi pour discuter objectivement des problèmes de notre syndicat. C'est maintenant ou jamais que nous pourrons parler du syndicat avec pour seul but: son bien, aller au fond des choses sans partisanerie, différer d'opinion sans méfiance, et vivre la démocratie syndicale. Je souhaite ardemment que nous sortions de ces deux jours plus conscients et plus unis.

Par les temps qui courent, le syndicalisme a grandement besoin de toute l'unité et toute la force qui lui sont possibles. Plusieurs syndicats locaux ont eu ou auront à relever les défis particuliers à chaque négociation ou à chaque industrie. Mais c'est le syndicalisme tout entier qui a eu ou qui aura bientôt à relever des défis plus vastes mais non moins graves: les grèves ailleurs au Canada, l'inflation des prix, la législation et l'agitation ici au Québec, pour en mentionner quelques-uns.

Devant ces défis extérieurs et nos propres besoins de réflexion, l'action et l'orientation syndicales doivent être scrutées comme jamais auparavant. C'est pourquoi je propose entre autres une discussion sur l'usage que nous faisons et le rôle que nous donnons au permanent syndical dans notre syndicat. Non seulement par son influence mais aussi par la proportion importante de notre cotisation que nous y consacrons, le représentant syndical est inévitablement au centre de nos débats. Nous en reparlerons longuement tout-à-l'heure.

Enfin, je souligne que dans ce rapport, je tente de résumer et de grouper toutes les remarques que je peux avoir à faire dans chacun des débats soulevés. Je procède de cette façon parce que je crois laisser ainsi plus de temps et plus de liberté à vos propres remarques et discussions; et aussi parce qu'en soulevant tous les problèmes au début, je vous aiderai peut-être à préparer vos interventions sur les sujets qui vous préoccupent le plus.

Recrutement

En 1968-69, nous avons non seulement continué, mais renforcé un effort immense et soutenu de recrutement syndical. Vous en trouverez les détails aux Annexes 1 et 2, et le résumé dans le tableau suivant:

	<u>Requêtes déposées</u>		<u>Accréditations reçues</u>	
	<u>Syndicats</u>	<u>no. de membres</u>	<u>Syndicats</u>	<u>no. de membres</u>
1967-68	35	3806	19	1557
1968-69	42	2104	33	1558

Ces chiffres appellent aussi certaines remarques. La première vise le nombre croissant de petits syndicats locaux qui se joignent à nous. Plusieurs connaissent nos efforts pour encourager le regroupement de ces petits syndicats locaux. Nous projetons d'intensifier encore ces efforts car leur importance et leur urgence grandit. En effet, les risques grandissent d'une faiblesse syndicale intolérable, qu'il devient de moins en moins possible - ni désirable - de compenser par la surcharge de travail d'un représentant permanent.

Il est grandement à souhaiter que le nouveau Code du Travail réussisse enfin à débloquent le marasme actuel du recrutement syndical au Québec.

Evidemment, les chiffres de l'an dernier ne reflètent pas du tout l'influence des projets de loi 50 et 65. Ils évoquent au contraire les raisons graves de notre frustration et notre impatience vis-à-vis l'ancienne CRT, les raisons aussi qui expliquent notre grand saut dans l'inconnu avec les nouvelles structures d'accréditation: enquêteurs,

commissaires-enquêteurs et tribunal du travail. Avec plusieurs autres, j'ai consacré beaucoup de temps et d'énergie au nouveau Code du Travail, et j'espère que nous n'y avons pas fait trop d'erreurs. En somme, nous avons pris un pari sur le changement, un pari préférable aux lamentables certitudes du passé. Je souhaite fort que nous gagnions notre pari.

Par ailleurs, il faut se rendre compte que la syndicalisation de la masse des travailleurs québécois n'est pas encore pour demain, même avec le nouveau Code du Travail. Le mémoire de la FTQ sur la liberté d'association, il y a deux ans, liait très directement la syndicalisation des travailleurs à la négociation sectorielle. Selon certains indices l'idée fait lentement son chemin: programmes de partis politiques, colloques publics, une plaquette de l'université McGill, projet de loi 290. Cependant le progrès est encore très lent.

A cet égard, il faut noter avec intérêt certains passages de la déclaration de notre Ministre du Travail, à la conférence fédérale-provinciale des 4 et 5 septembre 1969:

"En 1934... le Québec instaure un régime qui nous rapprochait de la négociation par secteur, industriel et régional, et de la réglementation publique des conditions arrêtées par des parties représentatives..."

"Il ne peut plus être question pour nous de revenir à la seule solution de la convention collective par unité de production."

"... les nombreux travaux qui ont précédé et suivi la rédaction du Code du Travail montrèrent de façon évidente que les négociations collectives basées sur l'unité de production ne pouvaient épuiser toute la réalité des relations du travail. La convention

" collective dite particulière ne pouvait s'adresser à tous les travailleurs... C'est pourquoi, nous préparons une nouvelle refonte de la loi de l'extension juridique."

" Nous avons compris depuis longtemps que la convention collective par unité de production était un excellent moyen de répartir les fruits de la production, mais uniquement là où les travailleurs détenaient un pouvoir de négociation dû à la nature du produit où à leur compétence professionnelle. Ceci ne comprend pas tous les travailleurs, à preuve le faible taux de syndicalisation au Canada comme aux USA. Nos mesures d'extension juridique ont visé à atteindre les laissés pour compte. Nous entrons présentement dans l'étape de lois de relations du travail par secteur industriel de façon à mieux épouser la réalité et à mieux satisfaire les besoins des employés et des employeurs de ces secteurs."

Négociations

L'année 1968-69 fut sans contredit pour nous l'année de la négociation. Vous voyez à l'annexe 3 les 113 contrats signés depuis un an: 91 renouvellements et 22 premiers contrats. On soupçonne à peine l'immense appareil et l'immense somme de travail requis dans un tel effort. Les finances de chaque syndicat local comme les ressources du syndicat international ont été requises: horaires des représentants, travail des secrétaires, et problèmes à résoudre ont tous grimpé en flèche.

La variété et le nombre des négociations ont été tels qu'ils défient tout commentaire bref ou général. Je vous laisserai donc l'initiative d'entamer toute discussion ou critique des négociations durant l'année qui vient de s'écouler.

Par ailleurs, je consacrerai quelques minutes à dégager les répercussions de ces négociations sur les états financiers du syndicat, sur le nombre de grèves au Québec, l'état de nos fonds de grève, et aussi sur le rôle et le travail du représentant.

Etats financiers 1968-69

La conclusion la plus brutale et la plus grave des états financiers aux annexes 4 et 5, c'est qu'en 14 mois, du 1er juillet 1968 au 31 août 1969, nous avons reçu un subside total de \$1,417,034.66, soit presque le triple du subside de l'an passé (12 mois).

Vous verrez à l'annexe 4 le résumé global de nos états financiers pour 1968-69, auxquels j'ai ajouté ceux de juillet et août 1969, puisque tant de nos grèves se sont déroulées pendant l'été.

Vous trouverez à l'annexe 5 le détail de nos dépenses administratives du district en 1968-69. Il faut noter ici que la fusion des deux districts en août 1968 rend difficile l'analyse et la comparaison de ces états financiers, par rapport aux états financiers du passé.

Ces comparaisons sont d'autant plus difficiles que la mise-en-marche du fonds de grève international a, elle aussi, exigé des changements de présentation dans la comptabilité. Vous noterez par exemple qu'au second trimestre (avril-mai-juin) de 1969 on voit un crédit de \$9,504.86 dans les dépenses de grève. Or ce crédit est un "remboursement" au fonds général, du même montant réellement dépensé au premier trimestre

(janvier-février-mars). En effet, la première dépense du fonds de grève a été de "rembourser" au fonds général les secours de grève dépensés depuis le 1er janvier 1969. En pratique, donc, le fonds de grève est en usage depuis le 1er janvier 1969 et, depuis cette date, la comptabilité des cotisations et des dépenses en est affectée.

Grèves au Québec

Vous trouverez à l'annexe 6 un bref rapport des 33 grèves au Québec depuis le 1er août 1968.

Ici encore, je m'abstiens de tout commentaire qui, pour faire justice au sujet, devrait nécessairement être très long. Je préfère laisser le temps et la parole aux délégués qui aimeraient intervenir sur ce sujet.

Fonds de grève

Pour revenir à l'annexe 4, vous y avez vu la comptabilité du fonds de grève international en ce qui concerne le district 5. Du 1er janvier au 31 août 1969, nous y avons contribué \$79,809.76 et nous en avons retiré \$605,283.40.

Avec le recul du temps, je vous dirai non seulement que je me félicite d'avoir soulevé la question des cotisations et d'avoir appuyé une hausse des cotisations. Je vous dirai aussi qu'à mon avis, beaucoup d'autres dans notre syndicat se félicitent d'avoir pris cette position aux divers moments de ce débat qui fut long et mouvementé. Avec eux, je frémis à l'idée que nous aurions pu prendre la décision contraire, et à l'idée du dénuement dans lequel nous aurions été cette année et serions présente-

ment ou l'année d'ensuite.

Il faut rappeler ici que ces contributions du fonds de grève international s'ajoutent à celles du fonds de grève canadien (.10¢ par membre par mois au Canada) et à celles du fonds de grève québécois (.25¢ par membre par mois au Québec).

A l'annexe 7, vous trouverez une comptabilité du fonds de grève québécois. En fait cette comptabilité dépasse de beaucoup le fonds de grève québécois. Le fonds de grève québécois sert en effet de porte tournante à toutes les contributions et toutes les dépenses de grève au Québec. On voit que sur des dépenses réelles de un million de dollars (\$1 million), les contributions au fonds de grève québécois ont compté pour \$52,095.16.

A l'annexe 8, vous verrez que ce montant fut contribué par 115 syndicats locaux représentant environ 22,000 membres, soit 76%.

A l'annexe 9, tel que je l'avais promis l'an dernier, vous trouverez une liste des syndicats locaux qui n'ont pas contribué au Fonds de grève québécois d'août 1968 à août 1969. Ils sont 55 représentant environ 8,752 membres, soit 24%.

Ainsi se trouve posée une question importante à laquelle seuls, les délégués ici présents, pourrez donner une réponse: voterez-vous pour continuer ou discontinuer le fonds de grève québécois? La question se pose cette année pour deux raisons. La première est le pourcentage

(24%) - minoritaire mais important - d'abstentions. Une telle entreprise volontaire d'aide mutuelle ne peut survivre que si l'adhésion est quasi-totale. Une adhésion de 76% me semble être probablement instable: soit qu'elle monte, soit qu'elle baisse.

D'autant plus - et c'est la seconde raison - que le fonds de grève québécois n'est lié à aucun bénéfice immédiat et concret. D'où la question suivante: pourquoi payer un .25¢ au Fonds de grève québécois après la hausse des cotisations et la création du Fonds de grève, si les secours de grève sont les mêmes qu'ailleurs? Ces deux raisons mises ensemble sonneront peut-être le glas du Fonds de grève québécois. Je veux cependant vous dire que même si cette décision est devenue inévitable, je la trouve regrettable.

Pour expliquer ma position, je dois remonter quelques années en arrière. Le Fonds de grève québécois fut créé en 1966, bien avant le Fonds international.

Avant 1966, l'absence d'une politique de secours et la faiblesse du Fonds canadien (.10¢) faisaient qu'à chaque grève, le directeur lançait un cri d'appel à chaque syndicat local pour aider une grève un peu dure ou un peu longue. La forme habituelle de ces appels était de \$1. par membre pour la durée de la grève... c'était l'ancien temps où on comptait les grèves une par une. En réalité, les contributions variaient beaucoup d'un local à l'autre, plusieurs ne donnaient pas du tout, et cette inégalité du sacrifice faisait plusieurs mécontents.

Quand je devins directeur en 1965, le mécontentement continua et en 1966 je proposai une solution. Je proposai que chaque local mette de côté dans ses propres fonds un .25¢ par membre par mois, et que le comité exécutif pourrait contribuer sans délai advenant le cas d'un appel pressant du syndicat. Ma proposition fut radicalement modifiée par l'assemblée annuelle à Val d'Or en 1966, et l'assemblée adopta plutôt la formule d'un Fonds de grève québécois. C'est dire que le Fonds de grève ne fut jamais créé pour accorder un secours additionnel, mais plutôt pour pallier à la faiblesse du financement. Alors comme aujourd'hui, le Fonds canadien ne fournissait qu'une partie très faible du coût réel de nos grèves.

De toute façon, les sommes ainsi récoltées de 1966 à 1969 furent un placement fantastique. Elles servirent d'eau pour amorcer la pompe, c'est-à-dire qu'elles servirent à obtenir de massifs appuis du syndicat international pour nos grèves au Québec. Le montant total contribué fut de \$131,860.92 et le montant total déboursé fut de \$1,307,197.68. L'effort fourni par les membres québécois fut un argument puissant pour justifier les subsides massifs que nous avons reçus durant toute cette période.

La création du Fonds international en 1968 devait inévitablement produire une politique uniforme de secours aux grévistes. Celle-ci vint en 1969, et chaque syndicat local en fut avisé: une

politique de secours au taux de \$10. par membre par semaine. Par ailleurs, chacun sait que la politique canadienne de secours de grève est passablement plus élevée et se chiffre à 15-20-2. Donc encore une fois, nous sommes un peu en porte-à-faux et nous expliquons une politique de secours qui, avec tous ses inconvénients, exige un subside massif dépassant les normes établies.

Un indice et une conséquence de ce porte-à-faux, ce sont les délais de remboursements aux marchands pour les bons de secours encaissés par les grévistes. Vous avez vu par les chiffres précédents que ces délais et ces montants peuvent être substantiels. Ils indiquent la gravité du problème non encore résolu. Et les délais encourus à date auraient pu être encore plus graves si le Fonds de grève québécois n'agissait pas comme tampon pour amortir les chocs, faire patienter tout un chacun et faire face aux situations d'urgence.

Bref, voici les arguments en présence:

Contre la continuation du fonds québécois: il est devenu inutile à la suite du fonds international; et seulement 76% des membres y contribuent.

Pour la continuation du fonds québécois: le coût de nos grèves au Québec (et au Canada), et des montants de secours non financés par le fonds canadien (.10%), rendent notre situation encore précaire.

Durant cette assemblée annuelle, vous serez appelés à toucher le débat, du moins pour l'année qui vient.

Education

J'inclus ici comme faisant partie de mon rapport, le rapport préparé et rédigé par Robert Lévesque, notre directeur de l'Education.

Durant la dernière année, des séances d'étude ont été tenues dans plusieurs syndicats locaux du district 5. Environ une quarantaine de fins de semaine d'étude ou de journées d'étude ont été organisées à la demande des représentants et/ou des dirigeants locaux.

Participation - Nous avons travaillé surtout à amener une plus grande participation par les membres à leurs affaires syndicales. Ceci s'est fait non seulement dans les programmes d'éducation, mais aussi dans la marche du syndicat lui-même.

Les principaux sujets de ces séances d'étude, à la demande des syndicats locaux concernés, ont été les suivants:

- les fonctions du délégué;
- la procédure des griefs et d'arbitrage;
- la négociation;
- l'administration;
- la législation;
- la procédure parlementaire;
- la prévention des accidents du travail;
- la discussion de groupe et le leadership.

Cette année, une attention spéciale a été apportée sur le leadership, la discussion de groupe, la participation des officiers et des membres dans les affaires de leur syndicat local.

Promotion - Toutefois, nous avons constaté, à plusieurs endroits, que la publicité locale a été faible dans l'annonce de ces séances d'étude; ce qui a réduit le nombre de participants.

Cours par correspondance - Il y a eu une baisse dans le nombre d'officiers et membres qui se sont inscrits au cours par correspondance organisé par le Collège canadien des Travailleurs. Seulement 22 inscriptions au cours français et 17 au cours anglais ont été enregistrées par rapport à 100 environ l'an dernier.

Ecole avancée - Environ 50 participants se sont inscrits à l'Ecole avancée qui a eu lieu cette année du 20 au 24 octobre, comparativement à 60 participants inscrits à l'Ecole de 1968 qui avait lieu à la mi-novembre. Les matières enseignées étaient les sciences économiques, la sociologie, la législation, la politique, la médecine préventive, les accidents du travail.

Collège canadien des Travailleurs - Huit étudiants-métallos francophones et deux étudiants-métallos anglophones participaient aux sessions 1969 du Collège canadien des Travailleurs. Nous espérons fermement que nos métallos au Québec pourront être en mesure de fournir un minimum de dix élèves aux sessions 1970.

Des séances d'étude seront tenues bientôt aux endroits suivants:

- Iles de la Madeleine: -30 novembre, 1, 2, 3 décembre
- " " " -14, 15 et 16 décembre 1969
- Côte Nord: -du 24 au 29 janvier 1970.

Accidents du travail - Nous recevons, en moyenne, cinq ou six appels téléphoniques par semaine, d'accidentés du travail qui demandent de l'aide quant à savoir comment procéder pour obtenir soit des soins appropriés, soit une indemnité de la Commission des Accidents du Travail de Québec. Ceci nécessite une série de téléphones ou de lettres à la CAT et à l'accidenté ou à celui qui souffre de maladie industrielle.

OPES - Ayant été nommé sur le comité de la Mission OPES, environ deux jours chaque semaine ont été consacrés à siéger sur ce comité. Le projet de loi 49 (Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre) a été sanctionné le 13 juin 1969.

Les objectifs de ce projet sont les suivants: L'élaboration et l'application de programmes de formation, d'orientation, de mobilité et de placement, ce qui nécessite une connaissance préalable du marché du travail.

La mission OPES est un sous-comité adjoint au Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre et au Ministère de l'Education.

CPEA - (Comité de planification de l'éducation des adultes) - Ministère de l'Éducation.

Des réunions mensuelles sont prévues mensuellement, tantôt à Montréal, tantôt à Québec.

Communications et information

Vous trouverez ici la très longue et imposante liste des communiqués de presse émis au nom du Syndicat sous la direction de Jean-Marc Carle.

Liste partielle des communiqués émis par le service de l'information:

Août 1968

- 1 - Demande aux ministres du travail et de la justice pour porter en appel une décision du juge St-Germain (bref d'évocation - acier de charpente).
- 15 - District 5 - Fusion Québec-Maritimes.
- 15 - Vote au scrutin secret chez Lord et Cie pour déclencher une grève le 26 août.
- 16 - Les métallos de Dosco, à Contrecoeur, obtiennent la parité avec Stelco.
- 27 - Le syndicat sollicite une rencontre avec les ministres du travail et de la voirie pour exposer les "graves injustices dans l'industrie de l'acier de charpente." Demande d'abolir les contrats à Lord & Cie.
- 29 - Victoria Precisions: "... comme s'il n'y avait pas de Code du Travail ni de syndicat", déclare Jean Gérin-Lajoie.
- 29 - Lord et Cie refuse de verser à ses employés (en grève) le salaire hebdomadaire auquel ils ont droit.

Septembre 1968

- 5 - "Fonds minier": les travailleurs condamnent le silence du ministre.
- 13 - Equipement Universel - FCAI: déclaration de Carmin Cartier.
- 26 - Décès de Daniel Johnson. Déclaration du directeur.

Octobre 1968

- 1 - A Joliette, malgré une lettre de la compagnie, pas un métallo d'Abex retourne au travail.
- 3 - Conférence de presse au sujet de l'assemblée annuelle des syndicats locaux.
- 4 - Causerie de M. Jean-Paul Gignac, président de Sidbec, devant les délégués à l'assemblée annuelle.
- 16 - Les métallos de la mine Noranda rejettent les offres patronales par un vote de 605 à 56.
- 22 - Déclaration de Jean Gérin-Lajoie: il serait dangereux de prévoir - par voie législative - un vote au scrutin secret lorsque des travailleurs prennent la décision de déclencher une grève.
- 23 - Les métallos de la mine Noranda signent une nouvelle convention collective.
- 23 - Les Métallos demandent aux gouvernements québécois et canadien une intervention immédiate et énergique auprès de la compagnie Crane qui annonce à ses employés la fermeture quasi-complète de son usine de la rue St-Patrick (Montréal).
- 23 - Une automobile "patronale" fonce sur les grévistes de Lord.

Novembre 1968

- 24 - Les Métallos de MLW-Worthington prennent un vote de grève.
- 25 - New York Wire: on ne retourne pas au travail.

Décembre 1968

- 3 - Acier de charpente: une mini-manifestation aux implications sérieuses devant le parlement de Québec.
- 10 - Conférence de presse: Lord et Cie.
- 17 - Demande d'une enquête publique sur les agissements de la FCAI.
- 30 - Victoire des Métallos à Ingersoll-Rand: 402 à 207.

Janvier 1969

- 15 - Affaire Loyer (Matagami): déclaration de Théo Gagné.
- 23 - Dénonciation de la FCAI à la suite de l'explosion d'une bombe: "Lucien Tremblay a perdu tout sens de responsabilité et de décence".
- 25 - Victoire des Métallos à Tracy: Poudres Métalliques.

Février 1969

- 10 - Les métallos élisent leurs dirigeants.
- 12 - Résultats des élections.
- 26 - Compagnie Toastess: demande d'un conciliateur.

Mars 1969

- 4 - Les 5,000 métallos de la Côte-Nord demandent les services de conciliateurs.
- 12 - Certains règlements des hôpitaux: un pas dans la bonne direction - Déclaration de Jean Gérin-Lajoie et du Dr Benoît Deshaies, de la Polyclinique Médicale Populaire.
- 20 - Conférence de presse. Acier de charpente. Syndiqués condamnés à l'amende et à la prison.

Avril 1969

- 2 - Vote de grève chez Air Liquide.
- 9 - Début de l'enquête chez Lord et Canadian Structural Steel.
- 9 - Les employés de la compagnie Air Liquide se prononcent en faveur d'un arrêt de travail.
- 18 - Les Métallos remportent un vote de représentation syndicale chez Bonnex, à Ville de Laval.
- 29 - Convocation au congrès canadien d'orientation de notre syndicat.
- 29 - Cinquantième anniversaire de la grève générale de Winnipeg.

Mai 1969

- 1-2- Congrès canadien d'orientation.
- 5 - Les négociations se poursuivent entre le Syndicat des Métallos et les compagnies Québec Cartier Mining, Iron Ore of Canada et Wabush Mines, sur la Côte-Nord.
- 6 - Vote de grève (Wabush Mines, Pointe-Noire): 328 à 17 en faveur de l'arrêt de travail.
- 9 - "Le ministre Bellemare aurait dû féliciter les métallos de la Wabush Mines au lieu de leur donner une 'claque'", déclare Jean Gérin-Lajoie.
- 12 - Les mineurs de Schefferville déclenchent un arrêt de travail.
- 13 - Les 1,200 métallos de Gagnon et Port-Cartier sont en grève.
- 13 - Murdochville: 625 métallos déclenchent un arrêt de travail.
- 14 - Certificat d'accréditation émis au syndicat des Métallos de Union Screen Plate (Lennoxville).
- 14 - Les syndicats du Conseil des ports du St-Laurent appuient les métallos de la Côte-Nord.
- 21 - Affaire Maurice Loyer, à Matagami: que le gouvernement rende public tout le rapport.

Juin 1969

- 29 - Emile Boudreau, coordonnateur du Syndicat des Métallos, Côte-Nord, a été acquitté par la Cour provinciale de Baie Comeau d'une accusation de libelle diffamatoire qui avait été portée contre lui en 1966 par un agent d'affaires de la CSN.

Juillet 1969

- 13 - Gaspé Copper Mines: Le ministère du travail convoque les parties à Québec.
- 17 - Les 15,000 métallos canadiens de Stelco prennent un vote de grève.
- 17 - Les négociations sont rompues à Murdochville.
- 18 - Ravitaillement sur la Côte-Nord: la compagnie QNS&L devra livrer l'essence, l'huile et le gaz propane nécessaires.
- 22 - 1,000 personnes dans les rues à Murdochville.
- 30 - Une convention collective à Standard Structural Steel.
- 31 - Augmentation de \$1. l'heure aux métallos de Hilton Mines.

Août 1969

- 10 - Après trois mois de grève, les métallos de l'I.O.C., à Sept Îles, retournent au travail.
- 12 - Les métallos de Murdochville prendront un vote de grève dimanche.
- 13 - Wabush Mines: les négociations sont suspendues.
- 13 - 145 métallos en grève à Waterloo (MacDonald-Croname).
- 14 - Vote au scrutin secret à Murdochville, dimanche le 17.
- 14 - Les métallos québécois de Stelco en grève samedi.
- 18 - Les grévistes de Murdochville votent pour le retour au travail.
- 19 - Boucherville: des métallos sont en grève depuis le 1er juin.

Septembre 1969

- 3 - Wabush Mines: on demande un médiateur extraordinaire.
- 3 - Début des négociations à Canadian Copper Refiners.
- 3 - Les Métallos demandent que des sociologues étudient les problèmes de l'isolement sur la Côte-Nord.
- 6 - Wabush Mines: un médiateur est nommé.
- 12 - Retour au travail des métallos de Wabush Mines (Pointe-Noire).
- 16 - Une convention collective est signée entre les Métallos et Sidbec-Truscon.
- 30 - Engineering Products: retour au travail.

L'ampleur de cet effort de communications de notre Syndicat nous met vraiment dans une classe à part. Le Syndicat des Métallos est certainement le seul Syndicat industriel au Québec qui maintienne à jet continu un tel effort. Tant dans l'éducation que dans la publicité. Je veux aussi ajouter que le district 5 est le seul dans le Syndicat qui déploie un tel effort de communications et de publicité. D'autres districts ont eux aussi un important programme d'éducation syndicale, mais la combinaison de ces deux efforts importants au Québec est unique dans notre Syndicat. Du point de vue financier, j'apprécie particulièrement le fait que les responsables de ces deux services émargent au budget des bureaux-chefs plutôt qu'à celui du district 5.

Par ailleurs il faut se demander si cet effort, tout ambitieux qu'il soit, est suffisant par rapport aux besoins. Si on pose la question de cette façon, la réponse est clairement: non. Plusieurs indices sont là qui expliquent et justifient ma réponse négative à cette question.

Le premier indice, c'est notre incapacité à atteindre notre objectif initial de publier Le Métallo une fois par mois. Le travail de publicité et de communications dépasse les capacités d'un homme seul. Les communiqués, les circulaires parfois requises, les contacts avec journalistes et mouvements sociaux, les contacts avec les permanents du syndicat, la présence nécessaire de Jean-Marc à certaines assemblées syndicales pour avoir le pouls des membres, l'aide technique donnée à certaines initiatives régionales, les pages françaises du journal "Steel Labor", la vérification de plusieurs traductions: tout cela mis ensemble dépasse la capacité d'un homme seul.

Je croyais pour ma part que ce problème serait en partie résolu quand la hausse des tarifs postaux nous a contraint à espacer Le Métallo. Nous avons alors projeté de publier Le Métallo à tous les deux mois au lieu d'à chaque mois. La suite des événements a prouvé que nous nous trompions. Nous avons découvert à notre tour ce que d'autres aussi ont découvert: un journal qui sort à tous les deux mois n'est plus un journal. Un journal à tous les deux mois représente presque autant de travail, et par ailleurs perd beaucoup de son intérêt tant pour le lecteur que pour le rédacteur. C'est ainsi que Le Travail (CSN) et Le Monde Ouvrier (FTQ) ont cessé d'être des publications périodiques et que le sort de plusieurs journaux syndicaux, à ce qu'on me dit, est remis en question.

Il est devenu nécessaire, je crois, que nous aussi remettions en question toutes nos communications, internes et externes.

Un autre indice, c'est le besoin ressenti et plusieurs fois exprimé d'une feuille de renseignements sur le contenu des contrats signés dans le district no 5. Les représentants et plusieurs officiers apprécieraient sans doute recevoir le compte-rendu courant des contrats signés, Un tel compte-rendu ne constitue pas une lecture passionnante pour le lecteur moyen, mais par contre peut être très utile aux représentants et aux officiers qui ont la charge des négociations. Dans l'état actuel des choses, malheureusement, personne n'est disponible pour préparer et rédiger une telle feuille de renseignements.

Un autre indice encore, c'est la détérioration graduelle et grave du journalisme francophone au Québec. Plusieurs restent indifférents aux cris d'alarme sur la concentration des propriétaires de journaux du Québec et sur la perte de la liberté de presse. Ils ont tort, à mon avis. Par exemple, j'ai été frappé du nombre de plaintes reçues cette année sur le peu de publicité faite à nos grèves, pourtant si nombreuses. En dépit d'un effort sérieux de notre part, nos grèves et nos revendications - et nous ne sommes pas les seuls - ont été comme étouffées dans l'opinion publique à cause de l'indifférence des media d'information. Déjà en 1965, je soulignais que l'influence du syndicalisme dans la société dépendait, non pas d'abord de nos propres efforts de publicité et d'éducation, mais d'abord du climat de liberté de la presse. Il est facile d'oublier un tel principe général, mais il est moins facile de constater et d'accepter que sa grève à soi est passée sous silence et que les grévistes de son usine sont mécontents de l'indifférence du public: pourtant c'est le même problème et il ne suffit pas pour le régler de s'en inquiéter seulement au moment précis où il fait mal chez soi.

Dans cette optique, je profite de cette occasion pour parler avec urgence du besoin d'appuyer et de participer à la société coopérative qui publie le nouvel hebdo du dimanche: Québec-Press. Quant à moi, c'est le seul effort concret et pratique visant à rétablir la liberté de presse au Québec. J'y ai moi-même souscrit une part sociale de \$100. Plusieurs permanents ont fait de même. Tout travailleur et surtout tout officier se disant inquiet de la liberté de presse, devrait

faire souscrire une ou plusieurs parts sociales par son syndicat local. Québec-Presse a déjà publié 5 numéros, c'est un journal qui se veut populaire, il se vend bien aux kiosques. D'ici quelques semaines il a besoin de beaucoup d'argent pour faire face aux premiers mois toujours difficiles. C'est maintenant et c'est urgent qu'il faut aider. Il sera triste, stupide et inutile de se réunir dans six mois pour pleurer la disparition de ce qui "aurait pu être un bon journal."

Une autre indice de l'insuffisance de notre effort, c'est l'absence souvent notée du syndicalisme à la radio et surtout à la télévision. Je crois pouvoir dire que ni moi, ni aucun permanent du syndicat n'a négligé une invitation de parler de nos problèmes à la télévision. Nous avons fait de notre mieux pour alerter les journalistes impliqués à l'importance de nos problèmes. Mais on peut difficilement s'inviter soi-même en studio. De plus, il est connu que la TV suit les journaux écrits dans le choix des sujets et des nouvelles, et ainsi on ressent directement à la TV les conséquences du baillonnement de la presse écrite.

Ces indices, ajoutés les uns aux autres, indiquent que nous avons un et même plusieurs problèmes de communications. Ces indices et ces problèmes indiquent le besoin pour nous de remettre sérieusement en question la façon dont nous abordons la communication.

Je ne suis pas ici pour vous dire que nous avons déjà fait cette remise en question, que nous avons terminé notre réflexion, que nous avons trouvé des solutions. Beaucoup plus modestement, Je dis que nous devons faire cette remise en question.

Cependant j'aimerais entamer cette remise en question en discutant avec vous de certains éléments de solution.

Un premier élément de solution serait d'affecter un autre permanent au service des communications. Il est illusoire en effet de dresser de beaux plans si personne n'est là pour les réaliser. Or le travail de publicité est vraiment un travail technique qui relève d'un représentant. Par ailleurs il m'apparaît déraisonnable de demander au bureau-chef encore un autre représentant sur la publicité. C'est dire que si j'affecte un représentant là, il y en aura un de moins assigné au service des locaux. C'est un sujet que nous reprendrons dans la prochaine section de mon rapport.

Un second élément de solution, c'est de publier une feuille de renseignements sur les contrats pour les représentants, présidents et secrétaires-archivistes; de publier Le Métallo de façon non-périodique en y incluant non seulement des nouvelles, mais aussi des reportages et des documents; de collaborer avec Québec-Press, ou tout journal intéressé, à la publication de reportages sur des problèmes ouvriers, tels que les accidents du travail.

Un troisième élément de solution, c'est de viser un objectif de \$10,000. en parts sociales de Québec-Pressé par des syndicats locaux, au taux suivant: une part sociale pour chaque groupe de 200 membres, soit 50¢ par membre.

Enfin un quatrième élément de solution - et sans doute celui qui causera le plus de discussion - ce serait de suivre dans toute la province l'exemple que nous donnent les gars du Nord-ouest. C'est-à-dire prendre le .25¢ du Fonds de grève et le transformer en un "Fonds d'éducation et publicité" - de quoi réaliser au moins douze émissions de télévision sur tous les postes majeurs de la province. Si les délégués décidaient d'adopter une telle solution, alors il faudrait certainement deux permanents aux communications. Il faudrait aussi que ces deux permanents développent des procédures de consultation avec les syndicats de chaque région pour orienter et réaliser les programmes sur chaque poste.

Ce dernier élément de solution, vous le voyez est ambitieux et neuf. Je vous ai déjà fait connaître mon opinion personnelle sur le Fonds de grève: je souhaite sa continuation et non sa disparition. Cependant, si sa disparition est inévitable, un tel usage des contributions à ce fonds serait vraiment nouveau et formidable. Du moins il me semble que ça vaudrait la peine d'en tenter l'expérience, pendant un an, et d'évaluer les résultats de cette expérience à notre prochaine assemblée annuelle.

Le rôle du représentant

En tout cas, vous voyez que les problèmes internes et externes ne manquent pas. Si un de vos amis se plaint à vous qu'il souffre d'ennui, conseillez-lui de faire du syndicalisme: il est sûr de ne pas s'y ennuyer.

Devant ces problèmes, les ressources et les forces du syndicalisme sont nombreuses, mais encore et surtout faut-il les utiliser. J'aimerais aujourd'hui me pencher avec vous sur une ressource importante du syndicalisme: ses employés permanents.

Ressource importante par son coût, d'abord: 35 ou 40% de nos cotisations, c'est-à-dire 70 ou 80% des dépenses du syndicat lui-même. Ressource importante par son travail dans les assemblées, les griefs, les négociations, les grèves et la présence sociale du syndicat. Ressource importante par son influence sur la vitalité et l'autonomie de tous les autres centres de décisions syndicales. Ressource importante pour moi, comme directeur, puisque mon travail et mon mandat sont de les diriger.

Je veux justement aborder avec vous aujourd'hui une discussion importante pour vous, importante pour moi, importante pour le syndicat: utilisons-nous nos représentants de la meilleure façon possible? Je trouve cette question importante pour plusieurs raisons:

1. Les nombreux problèmes internes et externes du syndicat;
2. L'horaire personnel souvent très chargé de plusieurs représentants;
3. Le nombre forcément limité de représentant; un nombre qui au Québec dépasse pas mal ce que permettrait notre effectif;
4. Les forces syndicales nouvellement enracinées chez nos officiers, délégués, et membres;
5. L'importance de discuter et trouver comment le mieux développer, et le mieux servir ces nouvelles forces.

Je vous propose donc, de décaper, éplucher, "grinder" et passer au "sand-blast" nos vieilles habitudes et nos vieilles exigences vis-à-vis le rôle, le travail et la présence du représentant. Je vous propose une question: avons-nous tendance à enfouir le représentant dans un travail de routine qui pourrait être mieux fait par d'autres? Pouvons-nous penser à lui laisser plus de temps pour penser ou agir sur d'autres problèmes, où en fait, il nous serait plus utile?

Assemblées:

Le représentant devrait-il assister aux assemblées:

- de délégué d'atelier?
- de l'exécutif?
- générales?
- l'assemblée générale devrait-elle être toujours mensuelle?

Griefs

Le représentant doit-il encore:

- rédiger des griefs?
- les présenter à la 3e étape?
- préparer les arbitrages?
- présenter les arbitrages?

Négociations

- Qui doit préparer les demandes?
- Qui doit les présenter à l'assemblée, le président du local ou le représentant?
- Qui doit être le porte-parole à la table de négociations?
- Qui doit présenter à l'assemblée les rapports du comité de négociations?
- Si la durée des contrats venait à se raccourcir, le représentant pourrait-il suffire à la tâche?

Grèves

- Qui doit faire connaître, et quand, la politique de secours de grève du syndicat?
- Qui doit administrer et surveiller l'administration d'une grève?
- Qui doit conduire, et à quels intervalles, les assemblées de grève?
- Qui doit publier les bulletins, rapports et publications de grève?
- Qui doit s'occuper des grèves illégales?

Activités extérieures

Le représentant doit-il consacrer une partie importante de son temps à des activités telles que:

- les accidents du travail?
- l'assurance-chômage?
- l'éducation des officiers, délégués et membres?
- les conseils du travail?
- la participation sociale et politique?

Avant même d'aborder la discussion détaillée de ces nombreuses questions, vous et moi savez qu'en pratique, il n'existe pas de réponse unique à chaque question pour chacun des 200 syndicats locaux du Québec, valable en tout temps. Il ne s'agit pas ici de fixer de règle rigide, mais de discuter ensemble d'une orientation, des objectifs que nous visons, de la sorte de syndicalisme que nous désirons.

Le représentant, le directeur, le syndicat lui-même, n'est au fond qu'un outil d'action sociale, économique et démocratique.

Mais l'usage et l'efficacité de nos outils devient d'autant plus importante que nos ambitions sont généreuses. Chez les métallos nos ambitions sont grandes, et nos outils d'action se doivent d'être à leur mesure.

REQUETES EN RECONNAISSANCE SYNDICALE DEPOSEES
DEPUIS le 1er SEPTEMBRE 1968

<u>LOCAL</u>	<u>EMPLOYEUR</u>	<u>DATE</u>	<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>
6059	Hôtel Le Montagnais	20 déc. '68	10
6887	Canadian Copper Refiners Ltd - Ingénieurs stationnaires	14 oct. '69	18
6932	Noranda Copper Mills Ltd - Techniciens et machinistes de laboratoire	26 oct. '69	15
7065	Crane Mill and Mine Supply	26 nov. '68	10
7065	Hewitt Equipment Ltd	10 nov. '68	34
7065	Saguenay Ready Mix Inc.	6 nov. '68	8
7448	York Div. of Borg Warner - Bureau	10 sept. '68	14
7470	Harricana Metal Inc.	17 oct. '68	16
7471	Entreprises Lionel Inc.	12 oct. '68	275
7476	La Commission Scolaire de Port-Cartier	28 nov. '68	8
7476	Service d'entretien C.D.J.-Port-Cartier	22 sept. '69	12
7481	Auberge du Lac - Gagnon	2 nov. '68	30
7483	Sno-Jet Inc. Bureau	31 oct. '68	60
7490	National Asbestos Mines Ltd	4 déc. '68	160
7493	Les Poudres Métalliques du Québec	2 déc. '68	42
7498	Banque Canadienne Impériale de Commerce	20 déc. '68	12
7501	Fina Metals Ltd	16 déc. '68	35
7525	Kent Steel Products Ltd	17 fév. '69	7
7531	Union Screen Plate Co. of Canada Ltd	10 mars '69	98
7538	Bourque & Leblanc Transport Enr.	21 mars '69)	35
7538	Transport Ecolier Enr.	21 mars '69)	
7538	Transport Régional des Iles	21 mars '69)	
7539	Gorton Pew Ltd	18 mars '69	350

ANNEXE I - suite

<u>LOCAL</u>	<u>EMPLOYEUR</u>	<u>DATE</u>	<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>
	Montant reporté		1249
7545	Peacock Bros.	8 avril '69	35
7550	Beebe Granite Works - Beebe	19 avril '69)
7550	Eastern Granite Co.	19 avril '69)
7550	Dominion Granite Ltd	19 avril '69) 135
7550	Border Granite Co. Ltd	19 avril '69)
7550	Atru Granite Inc.	19 avril '69)
7550	Fairmont Granite Ltd	19 avril '69)
7559	Collins & Aikman Ltd	10 mai '69	122
7567	Maurice & Victor Bernier	12 mai '69	40
7572	Steel Treaters of Quebec Inc.	26 mai '69	35
7579	St. Lawrence Columbium & Metals Corp.	16 juin '69	120
7590	St. Lawrence Columbium - Bureau	3 Juil. '69	3
7595	Valleyfield Dock & Terminal Co.	20 juil. '69	75
7596	Narco Mines Ltd	18 juil. '69	30
7599	Metal Works Ltd	28 juil. '69	125
7604	Fibre de Verre T. M. Inc.	30 juil. '69	70
7625	P. L. Robertson Mfg. Co. Ltd	9 sept. '69	15
7625	Aubertin Foundries Ltd	22 sept. '69	30
7625	Montcalm Industries Ltd	24 oct. '69	20
	Total		<hr/> <hr/> 2104. <hr/> <hr/>

ACCREDITATIONS RECUES DEPUIS le 1er SEPTEMBRE 1968

<u>LOCAL</u>	<u>EMPLOYEUR</u>	<u>DATE</u>	<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>
6059	Hôtel le Montagnais	11 fév. '69	10
6666	Joutel Copper Mines Ltd	29 nov. '68	57
7065	Crane Mill and Mine Supply	20 nov. '68	10
7065	Saguenay Ready Mix Inc.	10 déc. '68	8
7355	Hewitt-Robins (Canada) Ltd	11 nov. '68	75
7427	Staiman Steel Limited	5 sept. '68	12
7443	Bonnex Inc.	28 avril '69	150
7444	Les Marbres Waterloo Ltée	17 sept. '68	15
7445	A. & J. Prévost Ltée	19 mars '69	24
7448	York Div. of Borg Warner - Bureau	3 oct. '68	14
7470	Harricana Metal Inc.	11 nov. '68	16
7476	Commission Scolaire de Port Cartier	31 déc. '68	8
7482	Auberge du Lac - Gagnon	30 déc. '68	30
7483	Sno-Jet Inc. - Bureau	20 nov. '68	75
7493	Les Poudres Métalliques du Québec	4 fév. '69	42
7525	Kent Steel Products Ltd	28 mai '69	7
7531	Union Screen Plate Co. of Canada Ltd	11 juin '69	98
7538	Bourque & Leblanc Transport Enr.	29 avril '69) 35
7538	Transport Ecolier Enr.	29 avril '69	
7538	Transport Régional des Iles	29 avril '69	
7539	Gorton Pew Ltd	29 avril '69	350
7545	Peacock Bros.	7 mai '69	40

<u>LOCAL</u>	<u>EMPLOYEUR</u>	<u>DATE</u>	<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>
	Montant reporté		1076
7550	Beebe Granite Works	12 mai '69)	
7550	Eastern Granite Co.	26 mai '69)	
7550	Dominion Granite Ltd	26 mai '69)	
7550	Border Granite Co. Ltd	26 mai '69)	135
7550	Atru Granite Inc.	12 mai '69)	
7550	Fairmont Granite Ltd	12 mai '69)	
7559	Collins & Aikman Ltd	9 juin '69	122
7567	Maurice & Victor Bernier	12 juin '69	40
7572	Steel Treaters of Quebec Inc.	25 juin '69	35
7579	St. Lawrence Columium & Metals Corp.	Vote gagné 4/9/69	120
7596	Narco Mines Ltée	28 août '69	30
	Total		<u>1558</u>

CONTRATS SIGNES DU 1er SEPTEMBRE 1968 au
31 OCTOBRE 1969

<u>LOCAL</u>	<u>EMPLOYEUR</u>	<u>DATE</u>	<u>RENOUVELLEMENT OU 1er CONTRAT</u>
880	New Calumet Mines Ltd	1 jan. '69	R
1195	Stelco - Notre-Dame	17 oct. '69	R
2366	Fer Ornamental	8 juil. '69	R
2843	Dominion Bridge Co. Ltd	9 fév. '69	R
2847	General Steel Wares Limited	31 mars '69	R
3258	Stelco - Usine Dominion	17 oct. '69	R
3260	Stelco - Usine St-Henri	17 oct. '69	R
3647	Crane Canada Limited	12 sept. '69	R
3953	Pirelli Cables - 3 usines	21 mai '69	R
3953	Thomas & Betts and T & B. Mfg. Co.	1 avril '69	R
4077	Abex du Canada Ltd	19 déc. '68	R
4278	Noranda Mines Ltd	15 oct. '68	R
4451	Quemont Mines Ltd	17 jan. '69	R
4466	Quebec Iron & Titanium	16 juin '69	R
4466	Vasco Technical Investment	9 août '69	R
4489	General Steel Wares Ltd - Bureau	31 mars '69	R
4514	Normetal Mining Corporation	17 jan. '69	R
4575	Aircraft Industries Ltd	9 sept. '69	R
4589	M.L.W. Worthington Ltd	20 déc. '68	R
4590	M.L.W. Worthington Ltd - Bureau	9 juil. '69	R
4614	Federated Metals Canada Ltd	6 mars '69	R
4653	Manitou Barvue Mines Ltd	2 juil. '69	R
4712	Canadian Bronze Co. Ltd	17 juin '69	R

<u>LOCAL</u>	<u>EMPLOYEUR</u>	<u>DATE</u>	<u>RENOUVELLEMENT OU 1er CONTRAT</u>
4994	MacKinnon Structural Steel Ltd	25 juin '69	R
5063	Truscon Steel	4 sept. '69	R
5186	Campbell Chibougamau Mines	3 sept. '68	R
5197	Terminus Maritime Inc.	27 juin '69	R
5197	Eastern Canada Stev. - Sept-Iles	20 juin '69	R
5197	Clarke Steamships Co. Ltd	27 juin '69	R
5197	Eastern Canada Stev. - Port-Cartier	31 mars '69	R
5197	Gilbert Arseneault - Sept-Iles	11 juil, '69	1er
5240	Louis Pickard & Co. Inc.	21 oct. '68	R
5320	Merrill Island Corporation	22 jan. '68	R
5358	Molybdenite Corporation Ltd	1 nov. '68	R
5384	Quebec Iron Foundries - Noranda	12 jan, '69	R
5567	IOC - Schefferville	31 août 69	R
5569	IOC - Sept-Iles	9 août '69	R
5656	Hilton Mines Ltd	17 juil. '69	R
5778	Quebec Cartier Mining - Gagnon	28 juin '69	R
5792	Engineering Products of Canada Ltd	10 oct. '69	R
5871	Stelco - Pipe Mill	17 oct. '69	R
5914	Patino Mining Corporation	19 déc. '68	R
5942	Chibougamau Express Ltée	30 oct. '68	R
5950	Crane Canada Ltd - Bureau	12 sept. '69	R
5985	New York Wire Works Ltd	25 sept. '68	R
5987	Union Carbide Canada Ltd	21 fév. '69	R
5990	Cogan Wire & Metal Products	10 avril '69	R
6072	St. Lawrence Mfg. Co. Ltd	1 oct. '68	R
6086	Gaspé Copper Mines Ltd	18 août '69	R

<u>LOCAL</u>	<u>EMPLOYEUR</u>	<u>DATE</u>	<u>RENOUVELLEMENT OU 1er CONTRAT</u>
6131	Mattagami Lake Mines Ltd	16 déc. '68	R
6136	Cresswell-Pomeroy Ltd	11 sept. '68	R
6207	Standard Structural Steel	8 août '69	1er
6213	Canadian Refractories Ltd	1 mai '69	R
6215	Raymond Mfg. Co. Ltd	26 mai '69	R
6230	Bradley Bros. Ltd	1 oct. '68	1er
6238	Besmetal Inc. & Anacolor Ltée	8 avril '69	R
6251	Structal Inc.	12 déc. '68	R
6254	Wabush Mines - Pointe-Noire	11 sept. '69	R
6315	Southern Deming	13 oct. '68	R
6322	Indusmin Ltée	27 mai '69	R
6333	York Div. of Borg Warner	19 sept. '68	R
6385	New Hosco Mines Ltd	20 déc. '68	R
6386	Orchan Mines Ltd	20 déc. '68	R
6394	Air Liquide Ltée	9 juin '69	R
6435	National Electric Coil	23 juin '69	R
6490	Fonderie Paquette Inc.	3 avril '69	R
6503	IOC - Bureau - Schefferville	8 sept. '69	R
6538	Preissac Molybdenite	30 sept. '69	R
6591	La Société des Câbles Reynolds	7 mai '69	R
6608	Electrolux Canada Ltd	25 jan, '69	R
6610	Lake Dufault Mines Ltd	22 nov. '68	R
6617	International Harvester Co.	31 jan. '69	R
6654	J. L. Gravel	15 sept. '68	R
6654	Economy Store Que Ltd - Bourlamaque	15 sept. '68	R
6654	Economy Store Que Ltd - Malartic	15 sept. '68	R

<u>LOCAL</u>	<u>EMPLOYEUR</u>	<u>DATE</u>	<u>RENOUVELLEMENT OU 1er CONTRAT</u>
6665	Mines de Poirier Inc.	12 fév. '69	R
6666	Joutel Copper Mines Ltd	31 jan. '69	1er
6680	Wabush Mines - Bureau - Pointe-Noire	11 sept. '69	R
6687	Les Câbles Industriels	1 oct. '68	R
6714	Canron Ltée	4 juil. '69	R
6733	Anglo American Molybdenite Corp.	24 oct. '69	R
6757	Atlas Steels Ltd - Bureau	25 mars '69	R
6770	Hunt & Moscrop (Canada) Ltd	6 mai '69	R
6796	Coast Produce Inc.	27 sept. '68	R
6833	Hydro-Québec - Matagami	14 nov. '68	R
6869	Quebec Cartier Mining - Port Cartier	28 juin '69	R
6910	Tioxide du Canada Ltée - Policiers	19 juin '69	R
6919	Forge Laurentienne Ltée	1 sept. '69	R
6950	Welland Vale	21 oct. '69	R
6951	Stelco - Bar Mill	17 oct. '69	R
6953	International Spring Mfg.	16 juin '69	R
6961	Hydro-Québec - Notre-Dame-du-Nord	24 juil. '69	R
6988	Fuller Tool (St. John) Ltd	15 oct. '68	R
6988	David Lord Ltée - 3 usines	18 juin '69	R
7065	Crane Mill & Supply	9 sept. '69	1er
7065	Saguenay Ready Mix Inc.	30 juil, '69	1er
7046	Alcan - Simalex Aluminum Co. Ltd	18 oct. '68	R
7262	Rouyn Dry Clean Inc.	17 juin '69	1er
7287	Les Siliciums de Chicoutimi Ltée	16 nov. '68	1er
7354	Sno-Jet Inc.	23 sept. '68	1er

<u>LOCAL</u>	<u>EMPLOYEUR</u>	<u>DATE</u>	<u>RENOUVELLEMENT OU 1er CONTRAT</u>
7355	Hewitt-Robins (Canada) Ltd	8 juin '69	1er
7379	Canadian Oxygen Ltd	1 nov. '68	1er
7381	Les Mines Madeleine Ltée	16 sept. '69	1er
7382	Eastern Canada Steel and Iron Works	5 nov. '68	1er
7391	Produits d'Acier Lacolle Ltée	8 nov. '68	1er
7443	Bonnex Inc.	6 oct. '69	1er
7444	Les Marbres Waterloo Ltée	7 mai '69	1er
7448	York Div. of Borg Warner - Bureau	25 juin '69	1er
7476	Commission Scolaire de Port-Cartier	11 sept. '69	1er
7483	Sno-Jet Inc. - Bureau	2 juil. '69	1er
7493	Les Poudres Métalliques du Québec	8 oct. '69	1er
7531	Union Screen Plate Co. of Canada Ltd	15 sept. '69	1er
7539	Gorton Pew Ltée	4 juil. '69	1er

RESUME:

22 nouveaux contrats
91 renouvellements

113 Total

ETATS FINANCIERS DU DISTRICT 5 (1968-1969)

	<u>COTISATIONS</u> \$	<u>DEPENSES DISTRICT 5</u> <u>ADMINISTRATION --- GREVES</u> \$	<u>DEPENSES</u> <u>BUREAU-CHEF</u> \$	<u>SUBSIDES</u> \$	<u>COUT TOTAL</u> <u>PAR MEMBRE</u> \$
*1968 - (juil., août, sept.)	246,041.52	253,083.82	111,890.97	140,779.95	259,712.72
1968 - (oct., nov., déc.)	255,501.21	311,323.40	114,310.96	128,584.22	297,717.37
1969 - (jan., fév., mars)	333,600.13	281,877.32	9,584.86	149,882.82	107,744.87
1969 - (avril, mai, juin)	303,057.11	290,588.77	(-9,584.86)	138,904.43	116,851.23
1969 - Fonds de grève - (jan. à juin incl.)	61,974.01	-	62,665.24	-	-
12 MOIS - T O T A L :	1,201,173.98	1,136,873.31	288,867.17	558,151.42	782,026.19
1969 - Administration - (juil., août)	167,233.51	189,907.71	-	45,528.83	110,226.06
1969 - Fonds de grève - (juil., août)	17,835.75	-	542,618.16	-	524,782.41
14 MOIS - T O T A L :	1,386,243.24	1,326,781.02	831,485.33	603,680.25	1,417,034.66

* Note: Ces chiffres valent pour le nouveau district 5 à partir du 1er septembre 1968 seulement.
FONDS DE GREVE INTERNATIONAL - 1969, DISTRICT 5.

	<u>COTISATIONS</u> \$	<u>PAR MEMBRE</u> \$	<u>SECOURS VERSES</u> \$	<u>PAR MEMBRE</u> \$
Jan. à juin incl.	61,974.01	0.27	62,665.24	0.27
Juillet et août	17,835.75	0.59	542,618.16	18.03
8 MOIS - T O T A L :	79,809.76		605,283.40	

Répartition des dépenses au Québec, 1968/1969 = Distribution of expenses in Quebec, 1968/1969

	1968		1969		TOTAL \$
	3e trimestre 3rd quarter \$	4e trimestre 4th quarter \$	1er trimestre 1st quarter \$	2e trimestre 2nd quarter \$	
<u>Salaires - Salaries</u>					
Employés réguliers (regular employees)	89,931.33	112,320.63	112,928.23	117,534.26	432,714.45
Employés temporaires (temporary employees)	25,893.51	28,370.53	24,385.78	24,203.95	102,853.77
<u>Dépenses - Expenses</u>					
Employés réguliers (regular employees)	47,676.81	55,365.40	51,538.51	57,601.31	212,182.03
Employés temporaires (temporary employees)	24,954.56	23,004.94	17,214.90	17,290.48	82,464.88
Loyer, élect. chauffage (rent, light, heat)	7,141.72	6,871.63	8,936.06	8,021.65	30,971.06
Téléphone, télégrammes (telephone, telegraph)	6,106.13	8,871.58	16,727.34	15,045.19	46,750.24
Dépenses de bureau (office expenses & supp.)	11,302.30	16,879.97	9,783.89	18,882.23	56,848.39
Conférences (conferences)	121.89	3,353.49	440.15	2,310.92	6,226.45
Organisation (organization)	5,698.00	14,708.09	22,712.83	15,746.83	58,865.75
Contributions (contributions)	15.00	25.00	230.00	-	270.00
Grèves (strikes)	111,890.97	114,310.96	9,584.86	(-9,584.86)	226,201.93
Frais légaux (legal fees)	33,455.86	38,029.96	15,417.29	10,978.93	97,882.04
Publicité (publicity)	786.21	3,522.18	1,137.34	2,500.08	7,945.81
Education	-	-	-	-	-
Conciliator et arbitrage (conciliation & arbitration)	-	-	425.00	472.94	897.94
<u>T O T A L</u>	364,974.29	425,634.36	291,462.18	281,003.91	1,363,074.74

RESUME DES GREVES A COMPTER DU 1er AOUT 1968SYNDICAT LOCAL 7159 - VICTORIA PRECISIONS

Début de la grève: le 3 janvier 1968

Il y a encore deux grévistes qui touchent des
bénéfices de grève dans ce syndicat local.

COUT: \$ 5,400.00

SYNDICAT LOCAL 6230 - BRADLEY BROS.

Début de la grève: le 30 mai 1968

Fin de la grève: le 30 septembre 1968

Membres impliqués: 40

Cause: Refus de la compagnie
de négocier.

COUT: \$ 4,288.58

SYNDICAT LOCAL 4077 - ABEX INDUSTRIES

Début de la grève: le 11 juin 1968

Fin de la grève: le 20 octobre 1968

Membres impliqués: 230

Cause: Les salaires, la date du
contrat et les bénéfices
marginaux.

COUT: \$100,423.67

SYNDICAT LOCAL 5186 - CAMPBELL CHIBOUGAMAU

Début de la grève: le 13 juin 1968
 Fin de la grève: le 2 septembre 1968
 Membres impliqués: 500
 Cause: Tentative de la compagnie de diminuer les avantages contenus dans la convention collective existante, en particulier en ce qui a trait au boni et aux heures de travail.

COUT: \$ 51,799.25

SYNDICAT LOCAL 6279 - LORD & CIE

Début de la grève: le 26 août 1968
 Fin de la grève: Elle se poursuit
 Membres impliqués: 180
 Cause: Bien que certifiée par la Commission des Relations du Travail, cette compagnie refuse de négocier avec notre organisation et signe une convention collective avec la F.C.A.I. - Cette convention favorise le "scabbing".

COUT: \$ 45,097.15

SYNDICAT LOCAL 7301 - STEWART MACHINE SHOP

Local inactif.

COUT: \$ 1,050.20

SYNDICAT LOCAL 7287 - LES SILICIUMS DE CHICOUTIMI

Début de la grève:	le 10 octobre 1968
Fin de la grève:	le 20 octobre 1968
Membres impliqués:	41
Cause:	Les salaires et bénéfices marginaux.
COUT:	\$ 1,550.00

SYNDICAT LOCAL 5985 - NEW YORK WIRE WORKS

Début de la grève:	le 18 novembre 1968
Fin de la grève:	le 15 décembre 1968
Membres impliqués:	75
Cause principale:	Les salaires
COUT:	\$ 3,772.80

SYNDICAT LOCAL 6131 - MATAGAMI LAKE MINES

Début de la grève:	le 6 décembre 1968
Fin de la grève:	le 20 décembre 1968
Membres impliqués:	314
Cause:	Loyer et pension dans les camps - clause de boni et cédule de travail.
COUT:	\$ 6,191.65

SYNDICAT LOCAL 6215 - RAYMOND MFG.

Début de la grève: le 10 janvier 1969
 Fin de la grève: le 25 février 1969
 Membres impliqués: 40
 Cause principale: Les salaires, les assurances
 ainsi que les bénéfices
 marginaux.
 COUT: \$ 2,717.25

SYNDICAT LOCAL 6770 - HUNT & MASCROP

Début de la grève: le 24 février 1969
 Fin de la grève: le 4 mars 1969
 Aucun secours de grève.

SYNDICAT LOCAL 6394 - AIR LIQUIDE

Début de la grève: le 14 avril 1969
 Fin de la grève: le 9 juin 1969
 Membres impliqués: 325
 Cause: Les salaires et aussi le
 travail de cinq jours dans
 sept jours.
 COUT APPROX. \$38,500.00

SYNDICAT LOCAL 6322 - INDUSMIN LTEE

Début de la grève: le 7 avril 1969
 Fin de la grève: le 14 avril 1969

SYNDICAT LOCAL 6322 - (suite)

Membres impliqués: 30
 Cause: Salaires.
 Aucun secours de grève.

SYNDICAT LOCAL 5557 - I.O.C. - SCHEFFERVILLE

Début de la grève: le 13 mai 1969
 Fin de la grève: le 23 août 1969
 Membres impliqués: 650
 Cause: Les salaires et la réduction
 des heures de la semaine de
 travail.
 COUT: \$139,223.00

SYNDICAT LOCAL 5778 - QUEBEC CARTIER MINING

Début de la grève: le 12 mai 1969
 Fin de la grève: le 28 juin 1969
 Cause principale: Les salaires et bénéfices
 marginaux.
 Membres impliqués: 1,000
 COUT: \$ 68,476.00

SYNDICAT LOCAL 6086 - GASPE COPPER MINES

Début de la grève: le 12 mai 1969
 Fin de la grève: le 17 août 1969
 Membres impliqués: 650

SYNDICAT LOCAL 6086 - (suite)

Cause: Les salaires, bénéfices marginaux et clauses normatives.

COUT: \$234,100.00

SYNDICAT LOCAL 6254 - WABUSH - Pointe Noire

Début de la grève: le 6 mai 1969

Fin de la grève: le 12 septembre 1969

Membres impliqués: 400

Cause principale: Le langage du contrat, principalement la clause d'ancienneté.

COUT: \$155,925.70

SYNDICAT LOCAL 6869 - QUEBEC CARTIER MINING - Port Cartier

Début de la grève: le 12 mai 1969

Fin de la grève: le 28 juin 1969

Membres impliqués: 340

Cause principale: Les salaires.

COUT: \$ 38,349.00

SYNDICAT LOCAL 5792 - ENGINEERING PRODUCTS

Début de la grève: le 2 juin 1969

Fin de la grève: le 23 septembre 1969

Membres impliqués: 75

Cause principale: Les salaires et clauses normatives de la convention collective.

COUT: \$ 24,967.00

SYNDICAT LOCAL 5569 - I.O.C. - Sept Iles

Début de la grève: le 10 mai 1969
 Fin de la grève: le 11 août 1969
 Membres impliqués: 380
 Cause principale: Réduction des heures de travail
 sans perte de salaire et amélioration des salaires et bénéfices marginaux.
 COUT: \$ 98,193.06

SYNDICAT LOCAL 6714 - CANRON (Trois-Rivières)

Début de la grève: le 14 mai 1969
 Fin de la grève: le 15 mai 1969
 Membres impliqués: 430
 Cause: Salaires.
 Aucun secours de grève.

SYNDICAT LOCAL 6680 - WABUSH, POINTE NOIRE (bureau)

Début de la grève: le 6 mai 1969
 Fin de la grève: le 12 septembre 1969
 Membres impliqués: 62
 Cause principale: Le langage du contrat principalement la clause d'ancienneté.
 COUT: \$ 13,900.00

SYNDICAT LOCAL 6207 - STANDARD STRUCTURAL STEEL

Début de la grève: le 24 juin 1969
 Fin de la grève: le 17 juillet 1969
 Membres impliqués: 130
 Cause principale: Les salaires.
 COUT: \$ 3,300.00

SYNDICAT LOCAL 7470 - HARRICANA METAL

Début de la grève: le 23 juillet 1969
 Fin de la grève: Elle se poursuit.
 Membres impliqués: 26
 Cause: Refus de la compagnie de
 négociier.
 COUT A DATE: \$ 3,500.00

SYNDICAT LOCAL 7493 - LES POUDRES METALLIQUES

Début de la grève: le 4 août 1969
 Fin de la grève: le 10 octobre 1969
 Membres impliqués: 42
 Cause: Les salaires et le C.W.S.
 COUT A DATE: \$ 4,005.00

SYNDICAT LOCAL 7445 - A. D. PROVOST

Début de la grève: le 19 août 1969
 Fin de la grève: le 30 septembre 1969

SYNDICAT LOCAL 7445 - (suite)

Membres impliqués: 24
 Cause: Les salaires - premier contrat.
 COUT: \$ 900.00

SYNDICAT LOCAL 6757 - ATLAS STEELS (bureau)

Début de la grève: le 12 mars 1969
 Durée: Deux semaines.
 Aucun secours de grève.

SYNDICAT LOCAL 5207 - CRONAGE-MACDONALD

Début de la grève: le 13 août 1969
 Fin de la grève: le 1er septembre 1969
 Aucun secours de grève.

SYNDICAT LOCAL 1195 - STELCO (Notre-Dame)

Début de la grève: le 17 août 1969
 Fin de la grève: le 20 octobre 1969
 Membres impliqués: 550
 Cause: Salaires.
 COUT A DATE: \$ 10,284.00

SYNDICAT LOCAL 3258 - STELCO (Lachine)

Début de la grève: le 17 août 1969
 Fin de la grève: le 20 octobre 1969
 Membres impliqués: 225
 Cause: Salaires.
 COUT A DATE: \$ 1,601.70

SYNDICAT LOCAL 3260 - STELCO (St-Henri)

Début de la grève: le 17 août 1969
 Fin de la grève: le 20 octobre 1969
 Membres impliqués: 90
 Cause: Salaires.
 COUT A DATE: \$ 2,636.00

SYNDICAT LOCAL 5371 - STELCO (Pipe Mill)

Début de la grève: le 17 août 1969
 Fin de la grève: le 20 octobre 1969
 Membres impliqués: 80
 Cause: Salaires.
 COUT A DATE: \$ 3,029.00

SYNDICAT LOCAL 6951 - STELCO (Bar Mill)

Début de la grève: le 17 août 1969
 Fin de la grève: le 20 octobre 1969

SYNDICAT LOCAL 6951 - (suite)

Membres impliqués: 165
 Cause: Salaires.
 COUT A DATE: \$ 7,418.00

REVISION DU COUT DES GREVES AU 31 SEPTEMBRE 1969

<u>Syndicat local</u>	<u>Compagnie</u>	<u>Coût</u>
7159	Victoria Precisions	6,400.00
6230	Bradley Bros	4,288.58
4077	Abex Industries	100,423.67
5186	Campbell Chibougamau	61,799.25
6279	Lord & Cie	45,097.15
7301	Stewart Machine Shop	1,050.20
7287	Les Siliciums de Chicoutimi	1,560.00
5985	New York Wire Works	3,772.80
6131	Matagami Lake Mines	6,191.65
6215	Raymond Mfg.	2,717.25
6394	Air Liquide	38,500.00
5567	I.O.C. - Schefferville	139,223.00
5778	Quebec Cartier Mining - Gagnon	68,476.00
6086	Gaspé Copper Mines	234,108.00
6254	Wabush - Pointe Noire	165,925.70
6869	Quebec Cartier Mining - Port Cartier	38,349.00
5792	Engineering Products	24,967.00
5569	I.O.C. - Sept Iles	98,193.06
6680	Wabush - Pointe Noire (bureau)	13,908.00
6207	Standard Structural Steel	3,300.00
7470	Harricana Metal	3,500.00
7493	Les Poudres Métalliques	4,006.00
7445	A. D. Provost	900.00
1195	Stelco (Notre-Dame)	10,284.00
3258	Stelco (Lachine)	1,601.70
3260	Stelco (St-Henri)	2,636.00
5871	Stelco (Pipe Mill)	3,029.00
6951	Stelco (Bar Mill)	7,418.00
	TOTAL:	\$1,091,615.01

Annexe (Appendix) 7

FONDS DE GREVE - DU 31 JUILLET 1968 AU 31 SEPTEMBRE 1969
 STRIKE FUND - FROM JULY 31, 1969 TO SEPTEMBER 31, 1969

RECETTES/RECEIPTS :

Solde au 31 juillet 1968 / Balance July 31, 1968 \$ 12,901.74

Fonds national et international:		
National & International Funds:	848,705.39	
Fonds de grève du district 5:		
Strike Fund - District 5:	52,095.16	
Comité de Noel / Christmas Committee	<u>1,145.50</u>	<u>901,946.05</u>

TOTAL:

\$914,847.79DEBOURSES/DISBURSEMENTS :

Local 4077	Abex Industries	100,651.24
5186	Campbell Chibougamau	19,294.50
6279	Lord & Cie	47,694.15
7159	Victoria Precisions	6,700.00
6230	Bradley Bros.	4,288.58
7301	Stewart Machine Shop	1,848.28
7287	Les Siliciums de Chicou- timi	1,630.00
5985	New York Wire Works	2,084.00
6131	Matagami Lake Mines	6,191.65
6215	Raymond Mfg.	2,628.70
6394	Air Liquide	38,870.00
5567	I.O.C.-Schefferville	116,664.69
5778	Quebec Cartier Mining	67,612.60
6086	Gaspé Copper Mines	210,032.00
6254	Wabush - Pointe Noire	102,290.00
6869	Quebec Cartier Mining	33,891.00
5792	Engineering Products	23,955.00
5569	I.O.C. - Sept-Iles	55,806.00
6207	Standard Structural Steel	1,593.00
6680	Wabush - Pointe Noire	9,442.00
7470	Harricana Metals	2,000.00
7493	Les Poudres Métalliques	2,665.60
1195	Stelco (Notre-Dame)	10,284.00
3258	Stelco (Lachine)	1,601.70
3260	Stelco (St-Henri)	2,636.00
5871	Stelco (Bar Mill)	3,029.00
6951	Stelco (Pipe Mill)	<u>7,418.00</u>

TOTAL:

\$ 882,801.69

TOTAL DES RECETTES/ TOTAL OF RECEIPTS:

\$914,847.79

TOTAL DES DEBOURSES/ TOTAL OF DISBURSEMENTS:

Grèves / Strikes	\$882,801.69
Frais de banque	
Bank charges	<u>114.35</u>

TOTAL:

\$882,916.04

SOLDE AU 31 SEPTEMBRE 1969
BALANCE SEPTEMBER 31, 1969

\$ 31,931.75

Coût total des grèves:	
Total cost for strikes:	\$1,091,615.01
Montant déjà payé:	
Amount already paid:	<u>882,801.69</u>

Différence à payer:	
Still to be paid:	208,813.32
Moins solde en banque:	
Less balance in bank:	<u>31,931.75</u>

MONTANT DES COMPTES EN SUSPENS:
 AMOUNT OF OUTSTANDING BILLS:

\$176,881.57

Annexe - Exhibit 8

MONTANTS CONTRIBUES PAR LES SYNDICATS LOCAUX
FONDS DE GREVE DU DISTRICT 5 (QUEBEC)
DU 1er AOUT 1968 AU 1er AOUT 1969

(AMOUNTS CONTRIBUTED BY LOCAL UNIONS
TO DISTRICT 5 STRIKE FUND) (QUEBEC)
FROM AUGUST 1, 1968 UNTIL AUGUST 1, 1969

REGION DE MONTREAL - MONTREAL AREA

<u>LOCAL</u> <u>(LOCAL)</u>	<u>COMPAGNIE</u> <u>(COMPANY)</u>	<u>MONTANTS</u> <u>(AMOUNTS)</u>
2366	Fer Ornemental	825.00
2423	Dosco - Usine de Montréal	421.00
2843	Dominion Bridge	1000.00
2847	General Steel Wares (usine)	345.25
3258	Stelco - Lachine	583.25
3647	Crane Canada Ltd (usine)	838.25
3953	Pirelli	1476.75
4077	Abex Industries	46.35
4170	Breadner	257.75
4575	Aircraft Industries	192.50
4589	WLM-Worthington Ltd	1719.50
4712	Canadian Bronze	259.25
4988	McRobert Spring	300.00
4994	MacKinnon Structural Steel	177.55
5001	A.C. Leslie	12.50
5207	Croname	191.75
5721	I.O.C. - Contrecoeur	28.75

Annexe - Exhibit 8-2

MONTANTS CONTRIBUES...(suite) - AMOUNTS CONTRIBUTED (cont'd)		
5747	Dosco - bureau	261.20
5792	Engineering Products	182.50
5873	Automotive Spring	49.00
5990	Cogan Wire	121.25
6087	Profilés Reynolds	282.25
6123	Empire Electroplating	167.50
6136	Cresswell-Pomeroy	274.75
6213	Canadian Refractories Ltd	1312.91
6251	Structural Inc.	120.00
6256	Solbec Copper Mines	275.00
6314	Mahon Hardware	15.00
6315	Southern Deming	90.00
6322	Indusmin Ltée	87.50
6333	York, Division of Borg Warner	335.75
6394	Air Liquide	565.35
6403	Atlas Steels	559.50
6425	Canron (Ville d'Anjou)	325.75
6435	National Electric Coil	58.75
6490	Fonderie Paquette	125.00
6591	Nesco Aluminium	130.40
6608	Electrolux	75.00
6617	International Harvester	254.50
6670	Canadian Ingersoll Rand	247.24
6687	Les Câbles Industriels	47.75
6750	Federal Pacific	192.50

Annexe - Exhibit 8-3

MONTANTS CONTRIBUES... (suite) - AMOUNTS CONTRIBUTED (cont'd)		
6757	Atlas Steels (bureau)	16.00
6818	Sivaco Wire & Nails	526.00
6826	Dufresne Construction	214.25
6839	Industrial Fasteners	407.50
6859	Canadian Steel Foundries	2082.50
6878	Solbec Copper Mines (bureau)	25.00
6887	Canadian Copper Refiners	2092.75
6919	Les Forges Laurentiennes	162.75
6932	Noranda Copper Mills	1729.00
6949	Fuller Tool	16.25
6950	Welland Vale	75.00
6972	Wedco (n'existe plus)	10.00
6977	Godsall	15.00
6992	Von Duprin	5.00
7046	Simalex	81.50
7061	Miller Welders	139.00
7095	Pioneer Electric	62.50
7102	Reynolds Aluminium	1671.50
7114	Les Industries Valcartier	3543.50
7126	Hercules	36.75
7154	ESB Canada Limited	251.50
7285	Bell Asbestos	1037.00
7354	Sno-Jet	783.00
7379	Canadian Oxygen	6.50
7391	Les Produits d'Acier Lacolle	20.50

Annexe - Exhibit 8-4

MONTANTS CONTRIBUES... (suite) - AMOUNTS CONTRIBUTED (cont'd)

7448	York, Div. of Borg Warner (bureau	9.00
7483	Sno-Jet (bureau)	<u>45.00</u>
	TOTAL:	\$ 29,896.00

NORD-OUEST DU QUEBEC - NORTH WESTERN QUEBEC

4278	Noranda Mines	3062.00
4451	Quemont Mining	609.50
4514	Normetal Mining	1194.25
4653	Manitou-Barvue	586.48
4716	Lamaque Mining	1278.75
4795	Malartic Goldfields	229.25
4796	East Malartic	818.00
4826	Canadian Malartic	13.00
5186	Campbell Chibougamau	1178.50
5358	Molybdenite Corp.	204.25
5384	Quebec Iron Foundries	109.50
5922	Barnat Mines	261.25
5942	Chibougamau Express	97.00
6131	Matagami Lake Mines	709.50
6167	R.F. Fry	7.50
6230	Bradley Bros.	22.00
6349	W.H. Leavoy & Sons	3.75
6385	New Hosco Mines	68.00
6386	Orchan Mines	340.47
6538	Preissac Molybdenite	610.75
6556	Marban Gold Mines	215.50

Annexe - Exhibit 8-5

MONTANTS CONTRIBUES ... (suite) - AMOUNTS CONTRIBUTED (cont'd)

6558	Wasamac Mines		585.00
6598	Lorraine Mining		4.25
6610	Lake Dufault Mines		278.95
6654	Arcand Inc.		67.75
6666	Mines Joutel		43.25
6733	Anglo American		415.25
6833	Hydro-Québec Matagami		181.50
6987	Quebec Catering		8.25
7058	Poulin & Fils		20.66
7080	John Lewis		78.50
7127	Corp. Transp. Rouyn-Noranda		26.75
7141	Hydro-Québec	don	100.00
7149	Hydro-Québec		125.25
7262	Rouyn Dry Clean		21.50
7287	Les Siliciums de Chicoutimi		70.00
		TOTAL	\$ 13,716.06

REGION DE LA COTE NORD - NORTH EASTERN QUEBEC

4466	Quebec Iron & Titanium		762.70
5197	Eastern Canada Stev.		259.55
5795	I.O.C. - Labrador		3190.75
5778	Quebec Cartier Mining - Gagnon		2051.75
6086	Gaspé Copper Mines		1292.85
6185	Richard & B.A. Ryan		175.00
6494	Crawley & McCracken		27.50
6503	Hôpital de Schefferville		136.25

Annexe - Exhibit 8-6

MONTANTS CONTRIBUES ... (suite) - AMOUNTS CONTRIBUTED (cont'd)

6650	Morissette Diamond Drilling	19.25
6869	Quebec Cartier Mining - Port Cartier	<u>567.50</u>
	TOTAL:	\$ 8483.10

GRAND TOTAL: \$52.095.16

Annexe - Exhibit 9

LISTE DES SYNDICATS LOCAUX QUI N'ONT PAS CONTRIBUE
AU FONDS DE GREVE DU DISTRICT 5 (QUEBEC)

(LOCAL UNIONS WHICH DO NOT CONTRIBUTE
TO STRIKE FUND DISTRICT 5) (QUEBEC)

REGION DE MONTREAL - MONTREAL AREA

<u>LOCAL (LOCAL)</u>	<u>COMPAGNIE (COMPANY)</u>	<u>NOMBRE DE MEMBRES (No OF MEMBERS)</u>
1195	Stelco (Notre-Dame)	601
2830	Robert Mitchell	30
3260	Stelco (St-Henri)	84
3764	Singer	386
4489	General Steel Wares (bureau)	32
4590	WML-Worthington Ltd (bureau)	40
4614	Federated Metals	57
5063	Truscon Steel	147
5240	Louis Pickard	34
5600	Cassidy-Maillard	35
5656	Hilton Mines	317
5871	Stelco - Pipe Mill	82
5943	Canadian Crown Cork	40
5950	Crane (bureau)	19
5985	New York Wire Works	75
5987	Union Carbide	239
5994	Russelsteel	40
6025	Truscon (bureau)	20

Annexe - Exhibit 9-2

LISTE DES SYNDICATS LOCAUX....(suite) - (LIST OF LOCAL UNIONS) (cont'd)		
6072	St-Lawrence Mfg.	350
6149	Dosco - (Sécurité)	9
6207	Standard Struct. Steel	153
6215	Raymond Mfg.	33
6238	BesmétaI Inc.	25
6319	Tioxide du Canada	165
6486	Canadian Electrolytic Zinc	352
6522	D.M.I.	12
6583	Richler Steel	14
6643	Continental Can	863
6702	Schonbek	53
6714	Canron (trois-Rivières)	430
6770	Hunt & Moscrop	10
6910	Tioxide du Canada (sécurité)	4
6933	Canadian Steel Wheel	275
6951	Stelco - Bar Mill	164
6953	International Springs	42
6988	David Lord	66
7010	Air Care	131
7092	George Christie	63
7103	Canadian Steel Foundries (gardes)	15
7382	Eastern Canada Steel	<u>57</u>
	TOTAL:	<u><u>5564</u></u>

Annexe - Exhibit 9-3

LISTE DES SYNDICATS LOCAUX....(suite) - (LIST OF LOCAL UNIONS) (cont'd)

REGION DU NORD-OUEST DU QUEBEC - NORTH WESTERN QUEBEC

5320	Merrill Island	21
5914	Patino Mining	429
6494	Crawley & McCracken	20
6665	Mines de Poirier	185
6795	La Frontière	12
		<hr/>
	TOTAL:	<u>667</u>

REGION DE LA COTE NORD - NORTH EASTERN QUEBEC

5567	I.O.C. - Schefferville	650
5569	I.O.C. - Sept-Iles	360
6059	I.O.C. - Cafétéria	23
6204	I.O.C. - Cafétéria - Wabush	68
6254	Wabush Mines - Pointe Noire	464
6285	Wabush Mines	822
6480	City Motors	24
6680	Wabush Mines (bureau)	55
6731	I.O.C. - Entrepôts	74
6796	Coast Produce	51
		<hr/>
	TOTAL:	<u>2591</u>

GRAND TOTAL: 8,822 membres (members)

RAPPORT DE LA CAMPAGNE DE SILICOSEau 31 octobre 1969

SOLDE EN BANQUE au 31 août 1968:

\$2,655.65

RECETTES:

<u>LOCAL</u>	<u>EMPLOYEUR</u>	<u>CONTRIBUTIONS</u>
		\$
4170	Breadner Co. Ltd	100.00
4994	MacKinnon Structural Steel	25.00
6394	Air Liquide Canada Ltée	100.00
6859	Canadian Steel Foundries	300.00
	Fraternité internationale des Pottiers -Section 78	50.00

TOTAL DES RECETTES:

\$575.00

DEBOURSES: Frais de banque:

.30

574.70

SOLDE EN BANQUE au 31 octobre 1969:

\$3,230.35

R E S O L U T I O N S

1.- Grèves

ATTENDU QUE: vu l'étendue du district 5, il existe parmi nos locaux du Québec une grande disparité de conditions d'existence et de situation géographique;

ATTENDU QUE: du fait de cette situation, plusieurs locaux ont beaucoup de difficultés à s'entendre avec les marchands sur la méthode de négociation ou d'échange des bons de grève;

ATTENDU QUE: les présents règlements de bénéfices de grève peuvent prêter à confusion dans leur interprétation et leur mise en vigueur;

QU'IL SOIT RESOLU QUE: le bureau du district 5 des Métallurgistes unis d'Amérique établisse le plus tôt possible une politique uniforme de versement des bénéfices de grève;

QU'IL SOIT AUSSI RESOLU QUE: cette politique devrait tenir compte du coût de la vie dans les régions impliquées et qu'afin d'éliminer les pressions et assez souvent le chantage des marchands, les bénéfices de grève devraient être versés directement en argent.

LOCAL 5778 - Quebec Cartier Mining,
Gagnon, P.Q.

2.- Grèves

ATTENDU QUE: la méthode de paiement des bénéfices de grève apporte beaucoup de difficultés pour l'échange;

ATTENDU QUE: le gréviste sur la Côte-Nord est restreint dans l'échange;

ATTENDU QUE: les marchands profitent de la non-compétition pour exploiter les travailleurs en grève;

QU'IL SOIT RESOLU QUE: les secours de grèves soient payés sous forme de chèque à l'ordre du gréviste et du marchand.

LOCAL 6869 - Quebec Cartier Mining,
Port-Cartier, P.Q.

3.- Grèves

ATTENDU QUE: les cotisations syndicales sont haussées;

ATTENDU QUE: les bénéfices de grève des Métallos n'ont pas changé depuis de très nombreuses années;

QU'IL SOIT RESOLU QUE: les Métallos haussent considérablement les bénéfices de grève de manière à permettre à nos grévistes de vivre décemment au cours d'une grève.

LOCAL 5792 - ENGINEERING PRODUCTS,
Montréal, P.Q.

4.- Grèves

ATTENDU QUE: les Métallos du District 5 de la Province de Québec paient (\$0.10) dix sous au fonds de grève national et (\$0.25) vingt-cinq sous au fonds de grève de la Province de Québec;

ATTENDU QUE: les Métallos du reste du Canada paient seulement (\$0.10) dix sous au fonds de grève national et qu'ils n'ont pas de fonds de grève de district;

QU'IL SOIT RESOLU QUE: le fonds de grève du Québec de (\$0.25) vingt-cinq sous soit aboli.

LOCAL 2423 - Dosco - Montréal, P.Q.

5.- Grèves

ATTENDU QUE: un fonds de grève a été établi par le Syndicat international;

ATTENDU QUE: les locaux canadiens paient aussi au bureau canadien \$0.10 per capita;

QU'IL SOIT RESOLU QUE: le \$0.25 per capita du district 5 soit discontinué.

LOCAL 3647 - SINGER MANUFACTURING Co.
St-Jean, P.Q.

3...

6.- Le Métallo

ATTENDU QUE: le "METALLO" est ou devrait être un moyen de communication des plus importants à l'intérieur de notre syndicat;

ATTENDU QUE: depuis quelques mois le "METALLO" n'a paru qu'à des intervalles de plus en plus espacés;

QU'IL SOIT RESOLU QUE: tout soit mis en oeuvre pour que le journal le "METALLO" soit distribué chaque mois à tous les membres de notre syndicat.

LOCAL 4589 - MLW Worthington,
Montréal, P.Q.

7.- Représentants

ATTENDU QUE: le manque de coopération et la négligence au travail de certains représentants de notre syndicat est intolérable;

ATTENDU QUE: tel comportement ne reflète pas la vraie image de notre puissant syndicat;

QU'IL SOIT RESOLU QUE: le Directeur élu et dûment mandaté fasse les réformes qui s'imposent et, s'il y a lieu, applique les sanctions nécessaires.

LOCAL 2423 - Dosco - Montréal, P.Q.

8.- Griefs et arbitrages

ATTENDU QUE: il est de toute première importance lors de griefs ou d'arbitrages que nos sections locales aient en main dans le plus bref délai possible toute la jurisprudence nécessaire pour supporter leur augmentation;

ATTENDU QUE: les représentants et les officiers locaux n'ont que peu de temps (à cause de leurs obligations syndicales) de faire les recherches nécessaires sur la jurisprudence;

ATTENDU QU'une personne qualifiée ayant pour tâche de compiler et d'établir un système de références à ce qui a trait aux arbitrages, permettrait d'alléger d'autant la tâche des officiers locaux ou du représentant;

suite résolution no 8

QU'IL SOIT RESOLU QUE: le District 5 établisse sans délai un service de recherches et d'aide concernant la préparation et la présentation de griefs et d'arbitrages.

LOCAL 4589 - MLW Worthington,
Montréal, P.Q.

9.- Bureaux régionaux

ATTENDU QUE: à la suite de l'augmentation de nos membres, il devient de plus en plus difficile de faire le service de ces membres;

ATTENDU QUE: plusieurs sections locales réunissant des centaines ou des milliers de membres sont concentrés dans un secteur ou une région donné;

ATTENDU QUE: la multiplication des services locaux, tels locations de salle, impressions de circulaires, secrétariat, etc. augmentent le coût d'opérations de ces sections locales d'une façon prohibitive;

ATTENDU QU'il serait moins onéreux pour nos membres de payer un per capita minime afin d'établir des bureau de service régionaux;

QU'IL SOIT RESOLU QUE: cette assemblée se prononce sur les avantages d'une telle mesure et nomme un comité qui aura pour tâche de conseiller l'administration du District 5 sur l'établissement de tels bureaux de service régionaux.

LOCAL 4589 - MLW Worthington,
Montréal, P.Q.

10.- Conventions collectives

ATTENDU QUE: l'intérêt de nos membres exige que nous mettions tout en oeuvre afin de négocier les meilleures conventions collectives possibles;

ATTENDU QU'il s'avère extrêmement difficile pour les syndicats locaux de faire les recherches nécessaires afin d'établir les comparaisons utiles avec les clauses des conventions collectives déjà signées tant chez les Métallos que dans d'autres syndicats;

suite résolution no 10

ATTENDU QU'il serait souhaitable que tous les contrats des Métallos aient des clauses uniformes donnant les mêmes avantages et les mêmes protections à tous les membres de nos syndicats locaux, petits ou grands.

QU'IL SOIT RESOLU QUE: le District 5 mette à la disposition de ses membres un service de références et de compilation de toutes les conventions collectives.

LOCAL 4589 - MLW Worthington,
Montréal, P.Q.

11.- CTC - FTQ

ATTENDU QUE: les Centrales Syndicales, tel que le C T C et la F T Q, adoptent lors de leurs congrès, un nombre assez important de résolutions visant à améliorer le sort de leurs MEMBRES.

ATTENDU QU'un nombre important de ces résolutions sont envoyées à des organismes gouvernementaux, dans le but d'améliorer nos lois.

ATTENDU AUSSI QUE: de toutes ces pressions, qui sont faites, nous n'obtenons que de piètres résultats, sur la majorité de nos revendications.

QU'IL SOIT RESOLU QUE: les Métallurgistes Unis d'Amérique, fassent pression auprès du C T C et de la F T Q, pour qu'elles n'adoptent que des résolutions maîtresses. Et qu'une plus grande détermination et des pressions plus fortes, soient déployées par tous nos membres, afin que les résultats que nous obtiendrons soient concrets.

LOCAL 7102 - Reynolds Aluminium,
Cap de la Madeleine, P.Q.

12.-Projet de loi no 63

ATTENDU QU'aujourd'hui les travailleurs Québécois ne veulent plus être des colonisés et les porteurs d'eau de notre Société;

ATTENDU QUE: le travailleur Québécois souffre souvent de distinction injuste de la part de leurs employeurs vis-à-vis leur langue maternelle;

ATTENDU QUE: les travailleurs Québécois sont en très grande majorité de langue française mais que la langue du travail est beaucoup trop souvent une langue étrangère;

suite résolution no 12

ATTENDU QUE: ceci cause de graves problèmes aux travailleurs Québécois;

QU'IL SOIT RESOLU QUE: la 5e assemblée des locaux du Québec se prononce contre le Bill 63 et que le syndicat des Métallos proteste énergiquement auprès du gouvernement pour que ce bill soit retiré immédiatement.

LOCAL 5569 - Compagnie Iron Ore,
Sept-Iles, P.Q.

13.- Projet de loi no 63

ATTENDU QU'aujourd'hui les travailleurs Québécois ne veulent plus être des colonisés et les porteurs d'eau de notre Société;

ATTENDU QUE: le travailleur Québécois souffre souvent de distinction injuste de la part de leurs employeurs vis-à-vis leur langue maternelle;

ATTENDU QUE: les travailleurs Québécois sont en très grande majorité de langue française mais que la langue du travail est beaucoup trop souvent une langue étrangère;

ATTENDU QUE: ceci cause de graves problèmes au travailleurs Québécois;

AU'IL SOIT RESOLU QUE: la 5e assemblée des locaux du Québec se prononce contre le Bill 63 et que le syndicat des Métallos proteste énergiquement auprès du gouvernement pour que ce bill soit retiré immédiatement.

LOCAL 6254 - Compagnie Wabush Mines,
Sept-Iles, P.Q.

14. - Pôlyclinique

ATTENDU QUE: la Polyclinique Médicale Populaire de Montréal a rendu et rendra de grands services aux travailleurs syndiqués;

ATTENDU QUE: dans le passé la P.M.P. a opéré dans des conditions financières très difficiles;

ATTENDU QUE: c'est la responsabilité du monde syndical d'aider la P.M.P.

7...

suite résolution no 14

QU'IL SOIT RESOLU QUE: le Directeur du District 5 du Syndicat des Métallos accepte conjointement avec la Fédération des Travailleurs du Québec de fournir l'aide nécessaire à la P.M.P. de Montréal, pour que celle-ci ait un secrétariat efficace pour les cas d'accidents de travail.

LOCAL 7285 - Bell Asbestos Mines Ltd
Thetford Mines, P.Q.